Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_086-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_086

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-neuf heures et trente-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 26 juin 2026

Présents : 27
Mme Christine COLAS, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 2
M. Alain BARBÉ a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Pauline PAGEOT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_086-DE

12- ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPFB) - CONVENTION OPERATIONNELLE « RUE DE DINARD » - CRAC 2025

Rapporteur : Mme Marie-Laure DAVY

La collectivité a missionné l'Etablissement Public Foncier en 2020 dans le cadre d'une convention opérationnelle d'actions foncières entrée en vigueur le 13/11/2020.
Cette convention a pour objectif la réalisation d'une opération mixte sur le secteur « Rue de Dinard ».
Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières. Le coût de ces acquisitions, la réalisation des travaux de démolition, et la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse ainsi que le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux, impliquent une masse de travail trop importante pour que la commune puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi la collectivité a fait appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

L'EPFB rend compte de ces activités à travers un compte rendu annuel qu'il est nécessaire d'exposer au conseil municipal.

Le compte rendu d'activité est joint à la présente délibération.

Il est important de noter que les biens concernés par la convention arrivent en fin de portage au 13/12/2027.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Vu la délibération n°2020-076 en date du 29 juillet 2020 déléguant à l'EPFB l'exercice du droit de préemption urbain renforcé dans le cadre de cette opération,

Vu la délibération n°2020-108 en date du 3 novembre 2020, validant la convention opérationnelle avec l'EPF nommée « Rue de Dinard »,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme – Aménagement – Foncier » du 23 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte rendu d'activité - CRAC 2025 de l'opération « Rue de Dinard » ci-annexé.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Pauline PAGEOT